



Vente véhicule suite a succession non fermée

Par **pascalmm**, le **18/09/2010 à 09:31**

Bonjour,
Suite au décès de mon beau père, la succession a laissé en actif une voiture (6000 euros en 2002) et du passif 50 000 euros.
Aucun des créanciers n'a voulu demander la liquidation de la succession. Donc on en a pour 30 ans.
Les domaines nous ont informé que l'on pouvait garder la voiture avec la carte grise au nom de mon beau père (il fallait juste l'assuré et l'entretenir).
A ce jour la voiture est morte et on souhaite donc s'en débarrasser.
On ne peut la vendre du fait que la carte grise ne soit pas à notre nom.
Que devons nous faire . Casse .. mais a-t-on le droit de signer la carte grise pour la mettre à la casse ou autre proposition.
Merci D'avance

Par **mimi493**, le **18/09/2010 à 12:32**

Il fallait renoncer à la succession.
Le fait d'avoir pris la voiture, est une acceptation implicite, peut-être qu'il y a encore moyen de refuser.

Par **pascalmm**, le **20/09/2010 à 10:13**

Bonjour
Merci pour votre réponse
Nous avons refusé la succession via le notaire et les autres héritiers ont eux même refusé la succession.
mais nous avons gardé la voiture et personne ne nous l'a demandée...
Je vais avoir avec le notaire et puis après Julien Courbet (pourquoi pas)
merci